

COMMISSION ENFANCE EDUCATION

**Compte-rendu de la réunion du jeudi 17 janvier 2019 à 18h00
Salle 6, 144 route de Thionville**

Pôle Petite Enfance

- Approbation du compte- rendu de la commission du 5 décembre 2018
- Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la famille et de la petite enfance au titre de l'année 2019

Etaient présent(e)s, sous la présidence de : Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire

- Madame Myriam SAGRAFENA, Conseillère Municipale Déléguée, membre titulaire,
- Madame Françoise FERRARO, Adjointe au Maire, membre titulaire,
- Madame Anne HOMMEL, Conseillère déléguée, membre titulaire,
- Monsieur Bernard HEULLUY, Conseiller délégué, membre suppléant

Etaient excusé(e)s, absent(e)s :

- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire, membre titulaire,
- Monsieur Raphaël PITTI, Conseiller délégué, membre suppléant,
- Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, membre titulaire
- Madame Hanifa GUERMITI, Adjointe au Maire, membre titulaire,
- Madame Christine SINGER, Conseillère Municipale, membre titulaire,
- Monsieur Patrice NZIHOU, Adjoint au Maire, membre suppléant,
- Madame Nathalie DE OLIVEIRA, Adjointe au Maire, membre suppléant,
- Madame Catherine MERGEN-MOREL, Conseillère déléguée, membre suppléant,
- Madame Patricia ARNOLD, Conseillère Municipale, membre suppléant,
- Monsieur Jérémy ALDRIN, Conseiller Municipal, membre suppléant.

Etaient également présent(e)s :

- Madame Isabelle SOUDIER-SPETZ, Directrice du Pôle Petite Enfance

Madame Danielle BORI, Présidente, ouvre la séance à 18 heures 10.

Elle informe la commission qu'elle a été sollicitée pour des précisions quant à la procédure d'attribution des places en crèche.

Madame SAGRAFENA précise que cette procédure fera l'objet d'une révision à examiner lors de la prochaine commission enfance éducation, que Madame FERRARO et Monsieur HEULLUY proposent d'organiser dans les locaux du Service Information Petite Enfance.

- **Adoption du compte-rendu de la dernière commission :**

Avis favorable de la Commission Enfance Education

▪ **Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la famille et de la petite enfance au titre de l'année 2019**

Madame SAGRAFENA présente le point.

Les associations subventionnées sont les mêmes que l'an passé, à l'exception d'AD57 (en liquidation judiciaire depuis mars 2018), et du Centre Lorrain de Conseil Conjugal et de Médiation Familiale, qui n'ont pas monté de dossier.

Le Lieu d'Accueil Parents Enfants "La cour ensoleillée" voit sa subvention alignée sur son temps d'ouverture au public, qui par le biais du nouveau partenariat avec l'AGORA, passe de 4 à 7 demi-journées par semaine.

Les modifications des subventions de fonctionnement les plus importantes concernent les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant, leur subvention étant calculée de manière à assurer leur équilibre financier sur la base du compte de résultat de l'année n-2, en l'occurrence 2017. Le niveau d'activité ayant été important en 2017, les recettes ont été supérieures aux prévisions budgétaires validées, et le solde à la charge de la ville de Metz s'en trouve diminué.

S'agissant des subventions d'investissement, elles varient selon la nature des demandes exprimées par les associations, qui occupent pour la plupart des bâtiments dont la ville est propriétaire. Les demandes exprimées pour 2019 concernant une part importante de travaux d'entretien, ils seront assumés directement par les services municipaux et valorisés comme tels.

Madame SAGRAFENA informe de la parution récente des circulaires relatives à l'application de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022, signée entre la caisse nationale d'Allocations Familiales. La création de deux "bonus", créés pour favoriser l'accès réel des enfants en situation de handicap ou de pauvreté dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et affichés comme une priorité de la branche famille, est à saluer. En effet, l'accueil de ces publics, décliné depuis toujours dans les EAJE municipaux messins tant il est évident que cela participe de leur mission de service public, génère des charges qui jusqu'à présent n'étaient pas couvertes par le seul financement à l'heure de la prestation de service.

Madame HOMMEL demande si les crèches disposent d'un "AVS".

Mme SAGRAFENA explique que les crèches municipales disposent d'un agent mutualisé, moniteur éducateur, spécialisé dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap, qui intervient auprès des enfants dont la prise en charge nécessite le ratio d'un adulte pour un enfant, et qui travaille étroitement en lien avec la référente des accueils des enfants en situation de handicap, Sandrine CASCI, directrice du Multi-Accueil Charlemagne, et le médecin des crèches, Docteur JACQUAT-FRANCOIS.

L'accueil des enfants en situation de handicap fera d'ailleurs l'objet de prochains travaux proposés à la commission enfance éducation.

*Avis favorable de la Commission Enfance Education
Proposition de rapporteur : Madame Myriam SAGRAFENA*

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission lève la séance à 19 heures.

*La Présidente de la Commission
Adjointe au Maire
Danielle BORI*

